



**CANNABIS**  
— NB —

**RAPPORT  
ANNUEL**

2023-2024

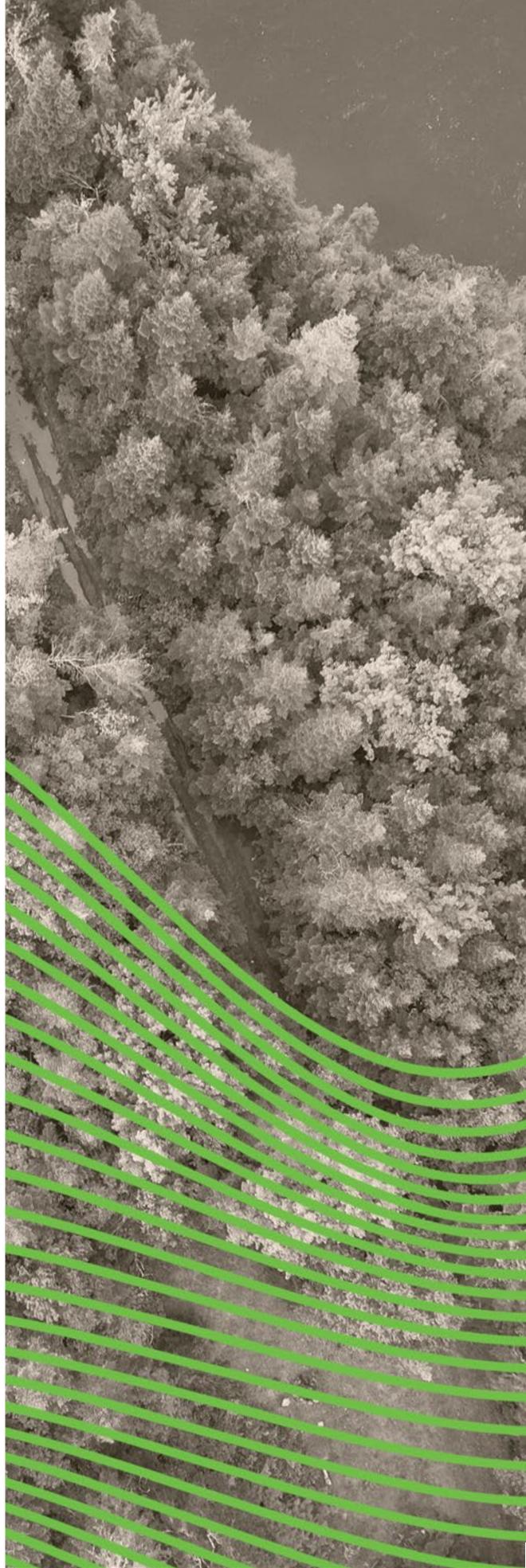
# TABLE DES MATIÈRES

03	LETTRE DU PRÉSIDENT
04	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
05	PLAN STRATÉGIQUE
05	ÉVOLUTION DU MODÈLE
05	GESTION DES CATÉGORIES
06	CANNABIS NB EN CHIFFRES
08	APERÇU DES FINANCES
09	MARQUE ET MARKETING
10	TRAVAIL DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE
10	CULTURE DU RENDEMENT
12	PRIX DES MAGASINS
13	GOUVERNANCE
14	RÉSEAU DE MAGASINS
15	APERÇU DES VENTES
16	RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR
20	ÉTATS FINANCIERS

## CANNABIS-NB.COM

170 Wilsey Road, PO Box 20787  
Fredericton, NB, E3B 5B8

ISSN 2562-7619  
ISBN 978-1-4605-3947-7



# LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Ernie Steeves  
Ministre des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Fredericton, NB

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de Cannabis NB, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2023 – 2024. En qualité de président du conseil d'administration, je suis responsable de la réalisation de nos objectifs, toutefois, l'ensemble du conseil d'administration reconnaît et assume cette responsabilité collectivement, avec beaucoup de sérieux et une grande fierté.

Cannabis NB (CNB) a réalisé un revenu net record de 22,7 millions de dollars et ses ventes totales se sont élevées à 93,8 millions de dollars, malgré la concurrence persistante du marché illégal. L'attention que l'équipe a portée à la clientèle, la réduction des dépenses et la collaboration avec nos fournisseurs ont contribué aux résultats de cette année.

En octobre 2023, Cannabis NB a célébré son 5e anniversaire. Depuis son début, Cannabis NB a grandi pour devenir l'entreprise réussie et responsable qu'elle est aujourd'hui. Nous comptons maintenant 25 magasins d'entreprise, six partenaires Farmgate et huit partenaires de vente au détail privé. CNB a déployé des efforts remarquables afin d'augmenter sa visibilité et souligner son accès à des produits sûrs et légaux. Les activités de détail et les efforts de l'équipe sont principalement centrés sur la protection des mineurs, l'éducation, la sécurité et la réduction du marché illégal, ainsi que le retour de tous ses profits à la province et aux contribuables.

Au cours de la dernière année, Cannabis NB est devenu le premier conseil de cannabis au Canada à tenir un événement éducationnel destiné au consommateur, qui a accueilli plus de 1400 participants. Des producteurs licenciés à travers le pays ont été en mesure de rencontrer des amateurs de cannabis afin de partager avec eux de l'information sur leurs produits et l'industrie du cannabis.

Cannabis NB a aussi lancé la troisième phase de la campagne éducationnelle Bon à savoir l'automne dernier, qui vise avant tout à éduquer les consommateurs de cannabis sur les marchés légal et illégal afin de susciter leur confiance et leur soutien envers l'industrie du cannabis au Nouveau-Brunswick.

Au nom du conseil d'administration, je félicite l'équipe de Cannabis NB pour ses réussites de l'année dernière et je VOUS remercie pour votre excellent service à la clientèle. Nous sommes impatients de partager nos succès à venir avec les gens du Nouveau-Brunswick.



Respectueusement soumis,

**John Correia**  
Président du conseil  
d'administration



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*en date du 31 mars 2024

**John Correia**  
président

**Cédric Laverdure**  
directeur

**Joanne Bérubé Gagné**  
directrice

**Kathryn Craig**  
directrice

**Paul Elliott**  
directeur

**Kevin Berry**  
directeur

**Bruce Wood**  
directeur

**Cheryl Hansen**  
sous-ministre des Finances et du Conseil du  
Trésor (de par ses fonctions)

**Lori Stickles**  
présidente et directrice générale  
(de par ses fonctions)

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, Cannabis NB a célébré son anniversaire de cinq ans depuis la légalisation du cannabis, et je suis très fière de l'équipe de Cannabis NB, ainsi que de ses réalisations jusqu'à aujourd'hui.

Cannabis NB a connu une autre année record en 2023 – 2024 et continue de croître dans de nombreux domaines. Nous avons célébré le perfectionnement et l'engagement de notre équipe, en plus d'améliorer nos offres de produits, d'agrandir notre réseau de vente au détail, d'organiser notre premier événement éducatif destiné aux consommateurs, et d'améliorer la sensibilisation et l'éducation des consommateurs en matière de produits sûrs et leur consommation grâce au relancement de notre campagne « Bon à savoir ».

Cette année, nous avons aussi vu l'ouverture de huit magasins privés, augmentant ainsi l'accès aux produits de cannabis légaux dans les régions insuffisamment desservies de la province. Notre programme Farmgate s'est agrandi avec l'ouverture d'un nouvel emplacement, et il continue d'offrir aux producteurs locaux licenciés l'occasion d'éduquer les clients au sujet de leurs produits et leurs processus.

L'exercice 2023 – 2024 a été un réel succès pour Cannabis NB, comme le reflètent les forts résultats financiers détaillés dans les pages qui suivent. Ces résultats soulignent notre engagement à offrir un service à la clientèle mémorable et une expérience de vente unique.

Les résultats sur l'engagement de notre équipe de Cannabis NB demeurent solides, et les meilleurs. Cet engagement profite à nos clients, ainsi qu'à nos partenaires et il est au cœur de la culture qui caractérise désormais le succès de Cannabis NB.

Nous avons continué de nous concentrer sur notre plan stratégique triennal, qui vise à assurer notre croissance tout en appuyant notre objectif fondamental : assurer une industrie du cannabis sécuritaire et responsable au Nouveau-Brunswick. Notre engagement à la sécurité et à l'éducation est une pierre angulaire de la culture de Cannabis NB, et nous en faisons preuve dans toutes nos expériences de vente.

Desservir les Néo-Brunswickois signifie pour nous de générer un revenu qui appuie la province, tout en priorisant de façon constante la sécurité, la responsabilité et un service à la clientèle de la meilleure qualité. Cet engagement se reflète dans notre mission, notre vision et nos valeurs. Notre croissance dans tous les domaines de l'entreprise continue de contribuer à l'économie du Nouveau-Brunswick et d'inspirer l'équipe de Cannabis NB qui est à la tête de cette industrie innovante.

Au nom de toute l'équipe de Cannabis NB, je tiens à remercier nos partenaires et parties prenantes, notre conseil d'administration, la Société de gestion du cannabis et la province du Nouveau-Brunswick pour leur soutien.



Respectueusement soumis,

**Lori Stickle**  
Présidente et directrice générale

## HAUTE DIRECTION

*\*en date du 31 mars 2024*

**Lori Stickle**

*présidente et directrice générale*

**Lara Wood**

*vice-présidente de marketing et des communications*

**Dana Scott**

*vice-président des opérations*

**Jamie LeBlanc**

*vice-président et directeur financier*

**Craig Clark**

*vice-président des technologies de l'information*

**Mike Harty**

*vice-président des opérations (gestion des propriétés et santé et sécurité environnementales)*

# PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2023 – 2024 a été une autre année historique pour Cannabis NB, qui a conclu la première année de son plan stratégique triennal. En demeurant fidèle à ses objectifs et ses valeurs stratégiques, Cannabis NB vise à consolider sa position en tant que dirigeant au sein de l'industrie du cannabis qui offre une valeur exceptionnelle à ses clients, appuie le développement des communautés et soutien un futur durable. En concentrant ses efforts sur l'expérience de ses clients, l'excellence opérationnelle, l'expansion du marché, l'engagement de la communauté et la durabilité, Cannabis NB continuera de stimuler la croissance et d'avoir un impact positif au Nouveau-Brunswick pour tous les Néo-Brunswickois.

## ÉVOLUTION DU MODÈLE

Cette année, Cannabis NB a élargi son modèle en ouvrant huit des neuf magasins privés prévus, en plus d'intégrer un opérateur Farmgate additionnel pour un total de six emplacements Farmgate – le plus grand nombre de toutes les provinces au Canada. Le total des ventes dans le canal des magasins privé a surpassé 2,8 millions de dollars.

## GESTION DES CATÉGORIES

En 2023 – 2024, Cannabis NB a observé un changement considérable auprès des préférences des consommateurs qui se sont tournés davantage vers des produits pratiques comme les stylos vapoiseurs, les concentrés et les préroulés, qui comptent maintenant pour plus de 50 pour cent de nos ventes totales. Les bourgeons complets ont connu une baisse de plus de 30 pour cent de leurs ventes. Dans ces tendances s'est aussi démarquée la croissance rapide des préroulés infusés, qui représentent maintenant 15 pour cent de nos ventes totales de concentrés.

Cannabis NB a un engagement ferme envers l'innovation et maintient une approche basée sur la collaboration avec ses partenaires afin d'assurer d'amener des offres de la plus haute qualité sur le marché du Nouveau-Brunswick. Cette collaboration consiste à travailler de près avec les producteurs locaux, qui représentent actuellement 21,5 pour cent de nos ventes totales, un chiffre que nous prévoyons voir monter avec la venue de nouveaux producteurs locaux.

Cannabis NB est dévoué à maintenir une trajectoire basée sur la croissance en s'adaptant constamment aux préférences du client, en élargissant sa gamme de produits, et en renforçant ses partenariats avec les producteurs locaux et nationaux.



# — CANNABIS NB EN CHIFFRES —

\*En date du 31 mars 2024

## PRODUCTS FROM NEW BRUNSWICK

TOTAL GÉNÉRAL **279**



**58**  
BOURGEONS  
ENTIERS



**46**  
ACCESSOIRES



**42**  
CONCENTRÉS



**38**  
PRÉ-ROULÉS



**31**  
PRODUITS  
COMESTIBLES



**25**  
PRODUITS  
TOPIQUES



**19**  
CLONES



**9**  
PRODUITS  
MOULUS



**5**  
CAPSULES



**4**  
GRAINES



**2**  
HUILE INFUSÉE  
COMESTIBLE

## RETOUR À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

\* Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.

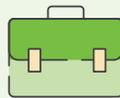
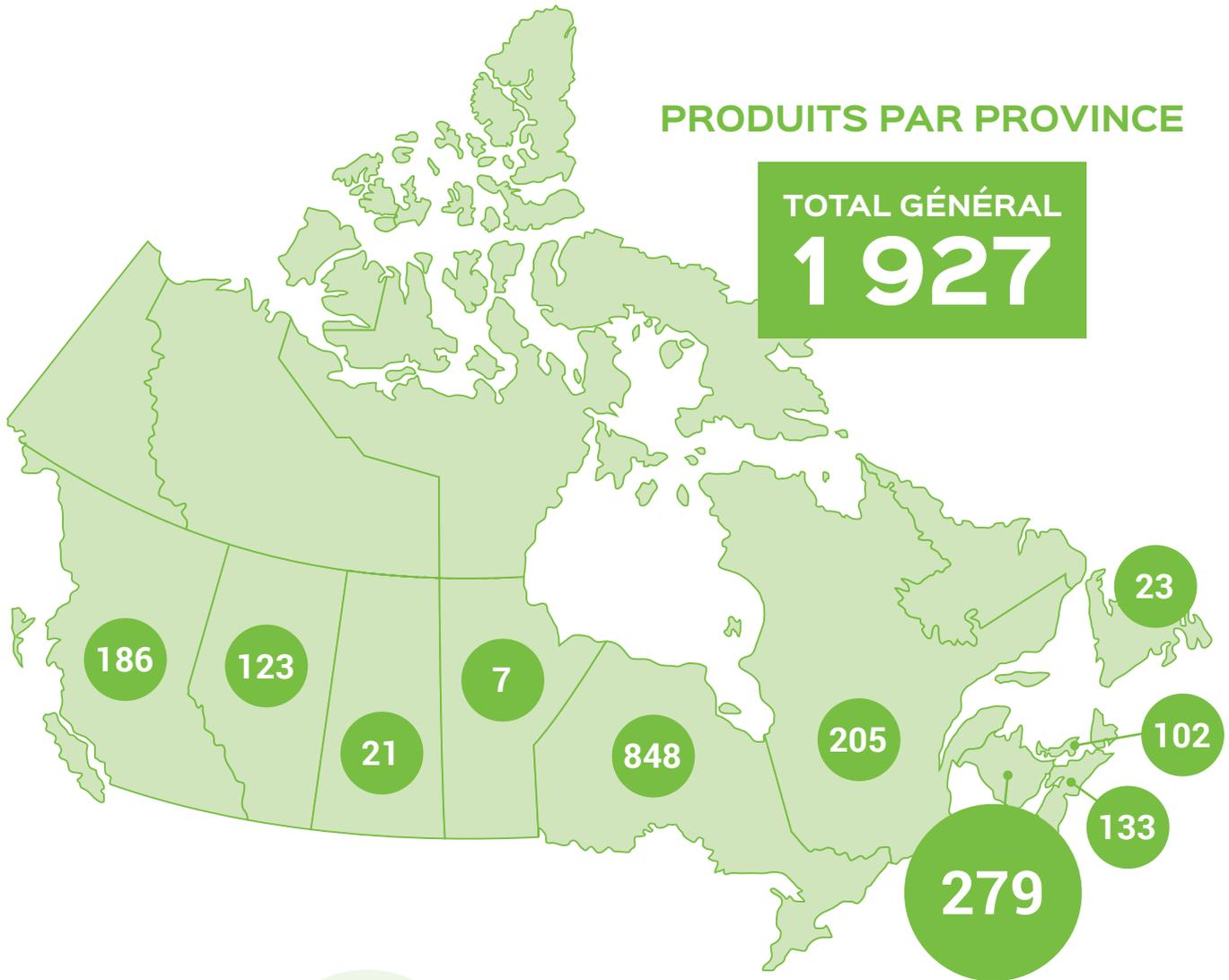
**24,8 M\$**



# — CANNABIS NB EN CHIFFRES —

\*En date du 31 mars 2024

## PRODUITS PAR PROVINCE



## NOS EMPLOYÉS

**100**

EMPLOYÉS AYANT  
UNE INTERACTION  
DIRECTE AVEC LE  
CLIENT (TEMPS PLEIN/  
TEMPS PARTIEL)

**149**

EMPLOYÉS  
OCCASIONNELS  
AYANT UNE  
INTERACTION DIRECTE  
AVEC LE CLIENT

**27**

EMPLOYÉS N'AYANT  
PAS D'INTERACTION  
DIRECTE AVEC LE  
CLIENT

TOTAL  
**276**

\*Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé en date du 31 mars 2024.



## APERÇU DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière de CNB pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés de CNB et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, CNB suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. L'exercice clos le 31 mars 2024 comptait 52 semaines.

Cannabis NB est demeuré engagé à ses buts et ses objectifs stratégiques, notamment sa responsabilité financière, et a généré avec succès un *profit net* de 22,7 millions de dollars, une hausse de 24,0 % comparé à l'année dernière.

Les *ventes totales* ont augmenté le montant total à 93,8 millions de dollars, une hausse de 12,4 % comparée à l'année dernière. Les catégories des fleurs séchées et des concentrés ont généré d'importants revenus de 3,6 millions de dollars et 5,3 millions de dollars respectivement. Malgré une croissance considérable comparée à l'année dernière, le pourcentage de la catégorie des fleurs séchées continue de diminuer au sein

des ventes totales, car les consommateurs se sont tournés vers des formats de consommation plus pratique, et parce que le marché illégal continue de poser une concurrence. Le lancement du canal de magasins privés de Cannabis NB, qui vise à améliorer l'accès à des produits réglementés à travers la province, permettra de mieux soutenir les clients en leur offrant un meilleur accès au marché légal.

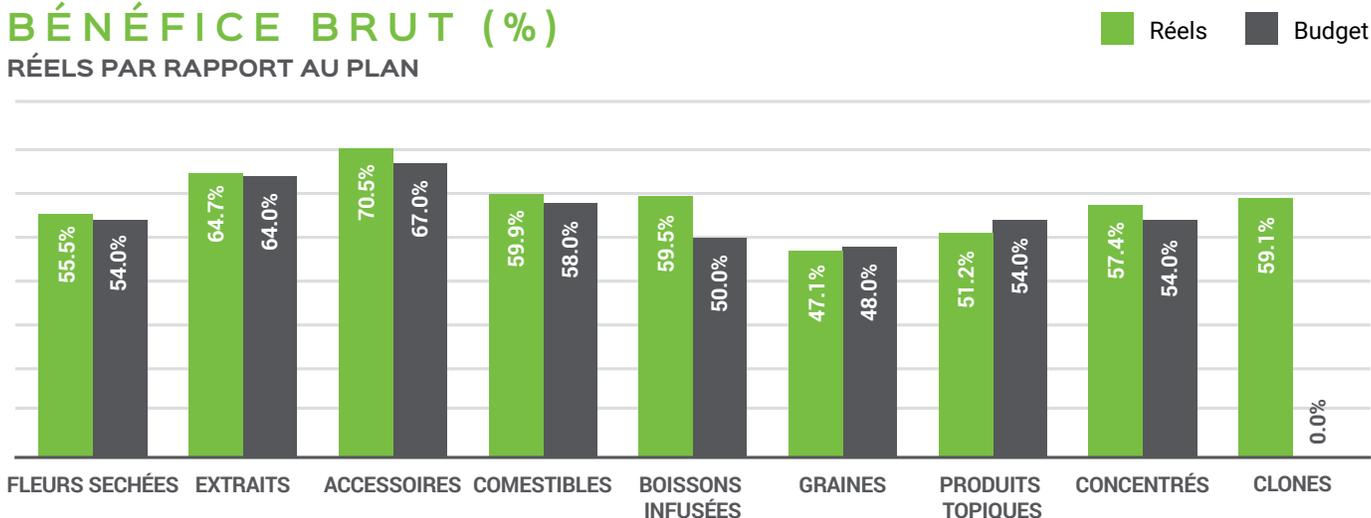
Les ventes en magasin ont connu une hausse de la facture annuelle moyenne, qui est passée de 59,03 \$ l'année précédente à 60,87 \$ cette année, et le nombre de transactions a augmenté à 1,5 million de transactions.

De fortes *ventes totales* se sont traduites en un fort *pourcentage de profit brut*, atteignant presque les objectifs dans toutes les catégories de produits, comme démontré dans le tableau ci-dessous.

Grâce à une gestion serrée des dépenses dans plusieurs domaines maîtrisables, et en mettant l'accent sur l'alignement des ressources sur les besoins des ventes, l'augmentation nominale des *charges d'exploitations* témoigne une fois de plus du dévouement de l'organisme à faire preuve de responsabilité financière.

### BÉNÉFICE BRUT (%)

RÉELS PAR RAPPORT AU PLAN



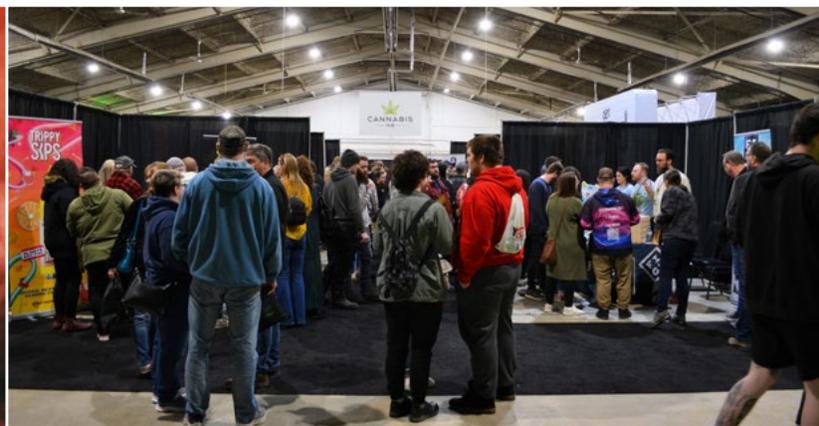


## MARQUE ET MARKETING

Bien que les règlements fédéraux limitent les possibilités de marketing et de publicités liées à la vente et la promotion du cannabis à l'intérieur de l'espace du cannabis légal, la plateforme de responsabilité sociale de Cannabis NB, Bon à savoir, permet de procurer de l'information utile au public. La plateforme cherche à éduquer les Néo-Brunswickois âgés de 19 ans et plus pour leur permettre de prendre de bonnes décisions et d'utiliser leur bon jugement lorsqu'ils consomment du cannabis. Elle vise aussi à briser les mythes et à partager des faits sur les dangers pour la santé et la sécurité que présente le marché illégal. Cette année, Cannabis NB a implémenté trois volets de sa campagne éducative Bon à savoir et a obtenu des résultats de plus en plus positifs. La campagne a obtenu plus de 5,6 millions d'impressions et les objectifs en matière d'engagement ont été atteints ou excédés. Ces résultats indiquent que la responsabilité sociale de Cannabis NB résonne auprès des Néo-Brunswickois.

Une autre initiative clé pour l'exercice a été l'Expo Cannabis inaugural, un salon éducatif sur le cannabis pour les Néo-Brunswickois âgés de 19 ans et plus, et destiné tant aux consommateurs de cannabis que les personnes qui sont simplement curieuses de l'industrie et des produits légaux. L'événement a eu lieu à Fredericton au Capital Exhibit Centre et a accueilli un magasin éphémère de Cannabis NB et plus de 20 exposants qui sont venus représenter les marques de cannabis légal au Canada. RPC, l'équipe d'embauche de Cannabis NB et un kiosque d'information Bon à savoir ont aussi fait partie des exposants présents. Plus de 1 400 personnes se sont présentées à Expo Cannabis.

De plus, l'équipe de la marque et du marketing a mis en œuvre de nombreux projets afin d'appuyer le progrès vers la réalisation du plan stratégique de Cannabis NB (incluant le développement d'une stratégie de marketing sur plusieurs années et l'exécution d'une recherche sur la RSE) et améliorer de façon continue les canaux médiatiques utilisés par Cannabis NB.





## TRAVAIL SUR LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

### ***Loi sur les chaînes d'approvisionnement***

Au cours de l'exercice 2023 – 2024, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur les chaînes d'approvisionnement, la « *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* ». Cette nouvelle loi canadienne vise à sensibiliser l'industrie et à améliorer sa transparence et ses pratiques d'entreprises. Elle exige de Cannabis NB, en tant qu'entité, qu'elle soumette des rapports annuels publics qui énoncent les étapes qui ont été prises afin de prévenir l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Depuis la mise en vigueur de la loi en janvier 2024, Cannabis NB a déployé des efforts pour sensibiliser l'entreprise à la loi et a lancé une collaboration avec les provinces avoisinantes afin d'établir des plans pour le futur. Une copie du rapport initial se trouve sur le site Web de Cannabis NB.

## CULTURE DU RENDEMENT

### ***Embauche et recrutement***

L'équipe des ressources humaines continue de simplifier et d'améliorer le processus d'embauche. Le but est d'offrir une expérience positive aux candidats et de renforcer la main-d'œuvre générale de l'organisme. L'équipe a mis en œuvre un sondage sur l'embauche et l'intégration qu'elle a envoyé à tous les employés nouvellement embauchés. La rétroaction a indiqué un taux de satisfaction de 95 pour cent, et 91 pour cent des répondants ont exprimé qu'ils se sentaient bien équipés pour répondre aux attentes de leur rôle. La rétroaction résultant du sondage est utilisée afin d'assurer une amélioration continue.

Cannabis NB a accueilli 100 nouveaux membres dans son équipe au cours de cet exercice.



### **Engagement des employés**

Cannabis NB a mené des sondages sur l'engagement des employés en juillet 2023 et en janvier 2024. Les résultats généraux étaient de 4,49 et 4,46 respectivement. Les équipes des magasins continuent de se concentrer sur l'engagement des employés.

Cannabis NB a célébré son anniversaire de cinq ans en octobre 2023. L'équipe de cadres supérieurs s'est déplacée à travers la province afin de visiter tous les magasins et célébrer cette nouvelle étape. Chaque membre de l'équipe a reçu un cadeau afin de reconnaître leurs contributions. Les membres de l'équipe qui avait cinq années de service ont reçu une broche de cinq ans, un certificat et une carte-cadeau de 100 \$.

En octobre, Cannabis NB a aussi lancé son manuel de l'employé. Le manuel est un outil qui appuie l'engagement des employés en encourageant la clarté et la constance. Lorsque les membres de l'équipe comprennent leur rôle et qu'ils se sentent alignés sur la mission et les valeurs de l'entreprise, ils sont plus susceptibles de s'engager et de se dévouer à leur rôle et à l'organisme.

Une présentation « Bienvenue à bord » a été élaborée pour tous les nouveaux dirigeants en collaboration avec différents départements afin d'assurer que les nouveaux dirigeants soient informés des différents domaines de l'entreprise et de leur rôle au sein de l'organisme.

### **Perfectionnement de l'équipe**

Le symposium de formation de Cannabis NB a eu lieu à Moncton du 25 au 27 octobre 2023. Les membres de l'équipe à travers la province se sont réunis pour participer à cet événement incroyable et assister à des sessions d'apprentissage offertes par différents producteurs licenciés.

De nouvelles lignes directrices pour les dirigeants et une nouvelle liste de vérification ont été élaborées puis présentées à l'organisme. Le but est d'uniformiser la formation à travers l'organisme et de préparer nos dirigeants de sorte à assurer leur succès dans leur rôle.

En décembre 2023, tous les employés ont participé à des formations sur le respect dans le milieu de travail et sur la violence dans le milieu de travail.

Cannabis NB continue d'investir dans le perfectionnement et la croissance de l'équipe en offrant des séances de perfectionnement dans des domaines comme les finances et les compétences en leadership. Ces séances aident à aiguïser le sens des affaires et permettent de veiller à ce que les membres de l'équipe soient conscients du rendement financier et de l'entreprise. Elles continuent d'évoluer afin de répondre aux besoins de l'entreprise et assurer le perfectionnement continu des membres de l'équipe. L'engagement dans ce domaine a permis de former des membres d'équipe qui sont de véritables entrepreneurs et qui s'investissent dans la réussite globale de l'entreprise.





## PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La célébration de la contribution de l'équipe à chacun des succès de CNB demeure une priorité. Chaque année, Cannabis NB souligne les succès liés aux principaux objectifs d'affaires fixés pour l'année en cours, ainsi que l'excellence du service à la clientèle et du soutien fournis par l'équipe.

### BUDGET DE VENTES

SAINT JOHN 156,98 %

### SÉCURITÉ DES PRODUITS

MONCTON RUE MAIN 0,00027 %

### VENTES COMPARÉES À L'ANNÉE DERNIÈRE

ROTHESAY HAUSSE DE 20,68 %

### EXCELLENCE FACTURE

EDMUNDSTON 77,20 \$

### EXCELLENCE HAUSSE DE LA FACTURE

RICHIBUCTO HAUSSE DE 4,65 %

### EXCELLENCE GUIDE

GRAND FALLS

### EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

SACKVILLE 106,8 %

## PRIX DU BOURGEON DE L'ANNÉE

2023 - 2024

Le programme Bourgeons de l'année est le programme de reconnaissance interne de Cannabis NB. Les membres de l'équipe sont mis en nomination par leurs pairs. Ils sont choisis en fonction des membres de l'équipe qui incarnent le mieux la marque Cannabis NB, illustrent les règles et la vision de notre équipe et se consacrent chaque jour à atteindre l'excellence en matérialisant nos piliers stratégiques.

### NOS GAGNANTS CETTE ANNÉE :

MARK STEEVES  
RUE WYSE

LIAM DOWNEY  
RUE MAIN, MONCTON

CORY CAISSIE  
DIEPPE

KAITLYN BARTHE  
SHEDIAC

JAMIE CHISHOLM  
SACKVILLE

ANGIE COMEAU  
TRACADIE

ALEC MAILLET-  
HAYDOCK  
RICHIBUCTO

TRANG VO  
MIRAMICHI

NICOLE BARD  
BATHUST

DAVID WILLIAMS  
LANSDOWNE

ANTHONY CLEGHORN  
ROTHESAY AVE

SOPHIE URBANOWSKY  
ROTHESAY KV

JACOB TOPS  
SUSSEX

KAYLA MADSEN  
ST. STEPHEN

CODY VEY  
ROOKSIDE

ALEX MACKIE  
WOODSIDE

SHAWN SMITH  
OROMOCTO

NATHAN SPENCER  
PERTH

NANCY-ANN TAYLOR  
EDMUNDSTON

MARC-ANDRÉ AUDET  
CAMPBELLTON

SAMANTHA STANLEY  
WOODSTOCK

COLIN GALLANT  
FAIRVILLE

JIMMY CYR  
GRAND FALLS

ALEXANDRE LEBLANC  
GRANITE

## GOUVERNANCE

### Rapport sur la *Loi sur les langues officielles*

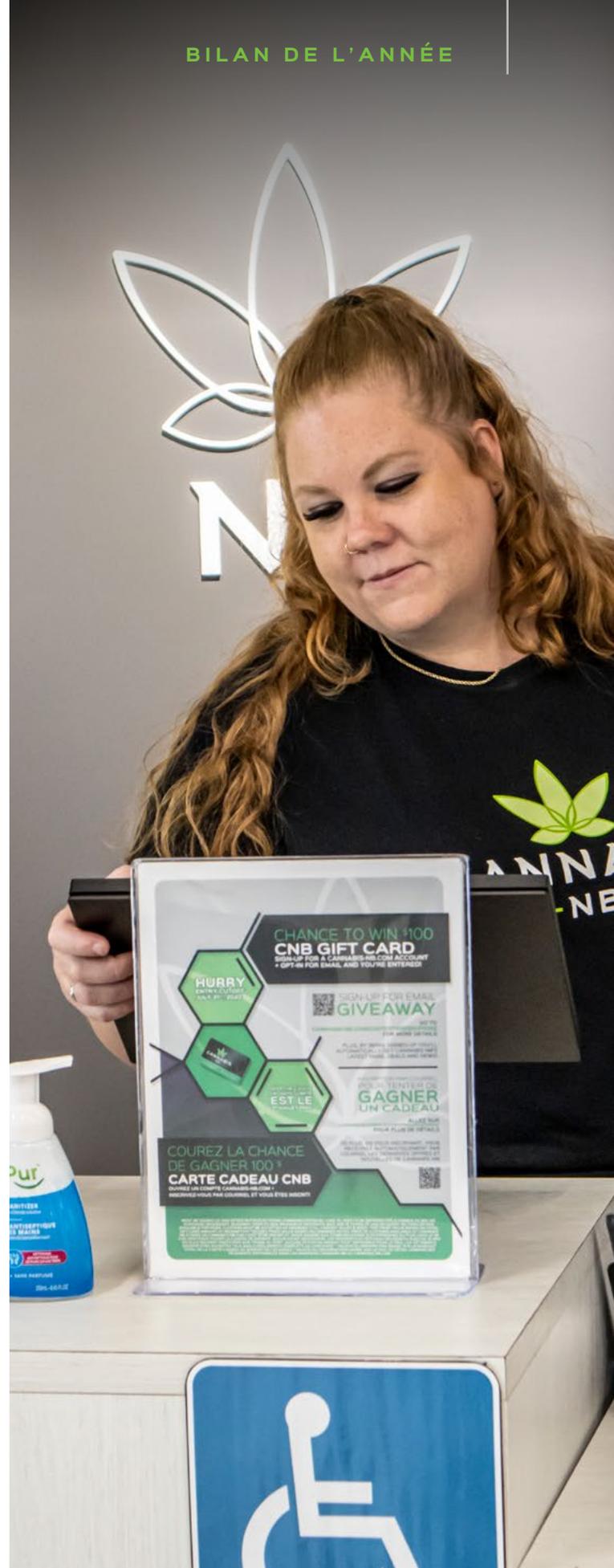
Quatre plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2023 – 2024. Cannabis NB a travaillé avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour trouver des solutions appropriées et toutes les plaintes ont été résolues.

### Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont la directrice générale est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2023 – 2024 en vertu de cette politique.

### *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*

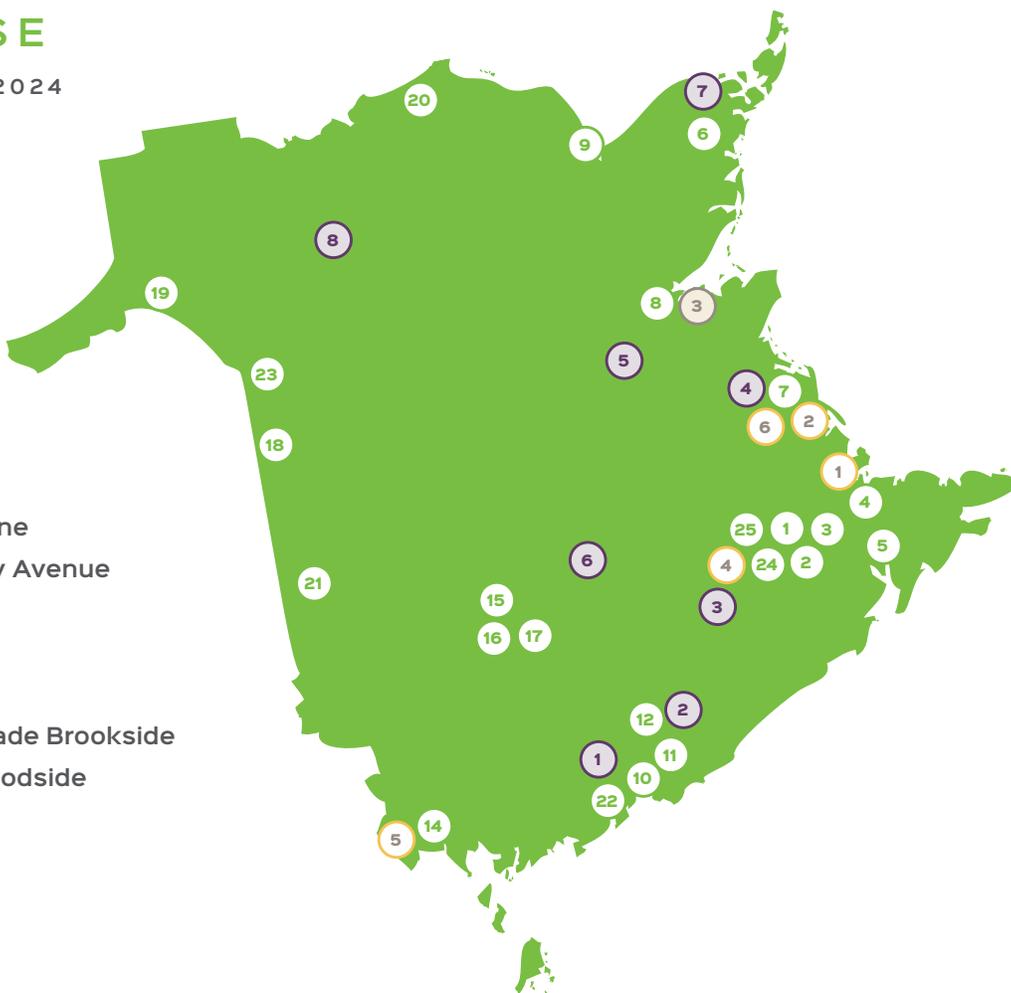
Au cours de l'exercice 2023 – 2024, trois demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. L'une a été retirée, l'une a reçu une réponse et a été fermé au cours de l'exercice, et une demeurait en cours de traitement à la fin de l'exercice.



## RÉSEAU DE MAGASINS D'ENTREPRISE

\*EN DATE DU 31 MARS 2024

- 1 Moncton – rue Wyse
- 2 Moncton – rue Main
- 3 Dieppe
- 4 Shediac
- 5 Sackville
- 6 Tracadie
- 7 Richibucto
- 8 Miramichi
- 9 Bathurst
- 10 Saint John – Lansdowne
- 11 Saint John – Rothesay Avenue
- 12 Rothesay
- 13 Sussex
- 14 St. Stephen
- 15 Fredericton – promenade Brookside
- 16 Fredericton – allée Woodside
- 17 Oromocto
- 18 Perth Andover
- 19 Edmundston
- 20 Campbellton
- 21 Woodstock
- 22 Saint John – Fairville
- 23 Grand Falls
- 24 Riverview
- 25 Moncton – Granite



## RÉSEAU DE MAGASINS PRIVÉS

\*EN DATE DU 31 MARS 2024

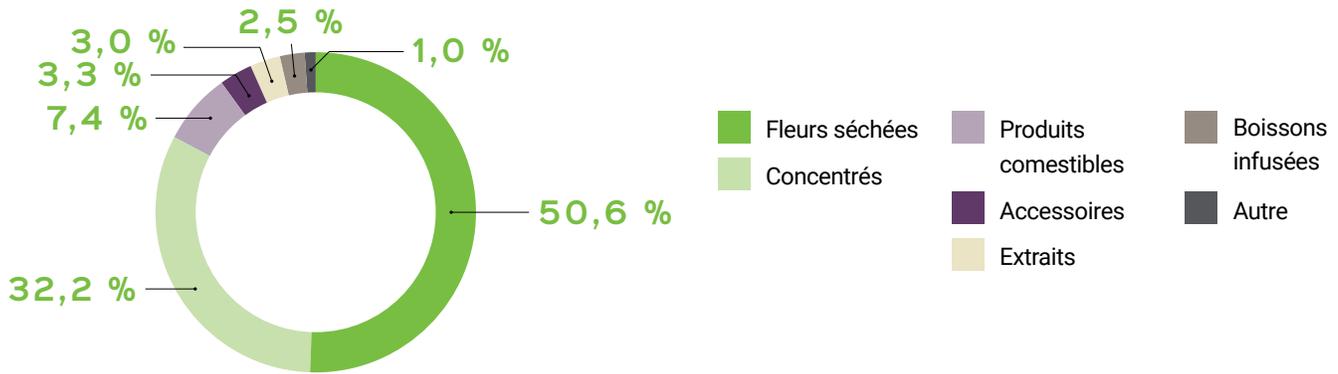
- 1 Cannabis Xpress – Grand Bay-Westfield
- 2 Cannabis Xpress – Hampton
- 3 McCannabis
- 4 Cost Cannabis – Bouctouche
- 5 Cost Cannabis – Blackville
- 6 Green Timber Cannabis
- 7 Le Marchand de Cannabis
- 8 Pinnacle Cannabis

## RÉSEAU DE MAGASINS FARMGATE

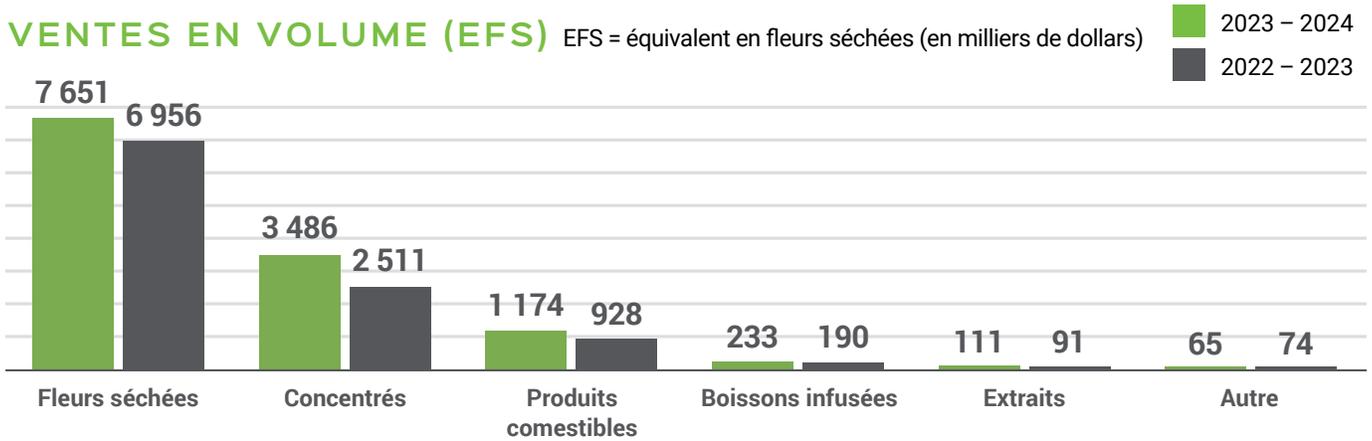
\*EN DATE DU 31 MARS 2024

- 1 Crystal Cure
- 2 ECO Canadian Organic
- 3 Sana'a Cannabis
- 4 Hidden Harvest
- 5 Stewart Farms
- 6 Greenherb Farms

## VENTES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT



## VENTES EN VOLUME (EFS) EFS = équivalent en fleurs séchées (en milliers de dollars)



## POURCENTAGE DES VENTES

- En magasin
- En ligne



## RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction et les auditeurs interne et externe relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, l'auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickles  
PRÉSIDENTE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

[signé]

Jamie LeBlanc  
VICE-PRÉSIDENT  
ET DIRECTEUR FINANCIER

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
Place Frederick Tour TD  
700-77, rue Westmorland  
Fredericton (NB) E3B 6Z3  
Canada  
Téléphone 506 452 8000  
Télécopieur 506 450 0072

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats et du résultat global et l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 27 juin 2024

**CANNABIS N.-B. LTÉE**État de la situation financière  
(en milliers)

31 mars 2024, avec informations comparatives du 2 avril 2023

	31 mars 2024	2 avril 2023
<b>Actif</b>		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	1 000 \$	855 \$
Comptes clients et autres débiteurs	313	18
Stocks	11 327	10 163
Charges payées d'avance	<u>796</u>	<u>1 758</u>
	13 436	12 794
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	528	990
Immobilisations incorporelles (note 5)	2 589	2 919
Actif au titre du droit d'utilisation (note 6)	<u>21 788</u>	<u>24 003</u>
	<u>24 905</u>	<u>27 912</u>
<i>Actif total</i>	<u><b>38 341 \$</b></u>	<u><b>40 706 \$</b></u>
<b>Passif</b>		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	5 859 \$	4 107 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	<u>2 329</u>	<u>2 242</u>
	8 188	6 349
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	<u>21 257</u>	<u>23 367</u>
<i>Passif total</i>	<u>29 445</u>	<u>29 716</u>
<b>Participation de la province du Nouveau-Brunswick</b>		
Capitaux propres	<u>8 896</u>	<u>10 990</u>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<u><b>38 341 \$</b></u>	<u><b>40 706 \$</b></u>

Éventualités (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

[signé]  
John Correia  
Président du conseil d'administration[signé]  
Cédric Laverdure  
Président du comité de vérification

# CANNABIS N.-B. LTÉE

État des résultats et du résultat global et état des variations des capitaux propres  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 2 avril 2023

## État des résultats

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Ventes totales (note 8)	93 829 \$	83 492 \$
Moins : remises	<u>8 019</u>	<u>7 192</u>
Ventes nettes	85 810	76 300
Coût des ventes	<u>40 105</u>	<u>36 693</u>
Bénéfice brut	45 705	39 607
Autres produits	<u>880</u>	<u>738</u>
	46 585	40 345
Charges d'exploitation (note 9)	<u>23 860</u>	<u>22 021</u>
Résultat net et résultat global	<u><u>22 725</u></u> \$	<u><u>18 324</u></u> \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des variations des capitaux propres

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Solde au début de l'exercice	10 990 \$	9 196 \$
Résultat net et résultat global	22 725	18 324
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>( 24 819)</u>	<u>( 16 530)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>8 896</u></u> \$	<u><u>10 990</u></u> \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

**CANNABIS N.-B. LTÉE**

État des résultats et du résultat global et état des variations des capitaux propres  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 2 avril 2023

	<b>31 mars 2024 (52 semaines)</b>	<b>2 avril 2023 (52 semaines)</b>
Solde au début de l'exercice	10 990 \$	9 196 \$
Résultat net et résultat global	22 725	18 324
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>( 24 819)</u>	<u>( 16 530)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><b>8 896 \$</b></u>	<u><b>10 990 \$</b></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

# CANNABIS N.-B. LTÉE

État des flux de trésorerie  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 2 avril 2023

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
<b>Fonctionnement</b>		
Résultat net et résultat global	22 725 \$	18 324 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	3 179	3 493
Amortissement des immobilisations incorporelles	535	538
Perte des immobilisations incorporelles	-	175
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	771	831
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 7)	1 255	( 3 122)
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	28 465	20 239
<b>Investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	( 244)	( 329)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	( 205)	( 295)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	16	4
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	(433)	(620)
<b>Financement</b>		
Paiements de location (note 6)	( 3 068)	( 2 971)
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	( 24 819)	(16,530)
Encaisse nette utilisée des activités de financement	( 27 887)	( 19 501)
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	145	118
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	855	737
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>1 000 \$</u>	<u>855 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

---

## 1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) – une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. L'accord a été renouvelé à compter du 8 mars 2023. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. Les paiements sont distribués en fonction des flux de trésorerie disponibles.

## 2. Base de préparation

### a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 27 juin 2024.

### b) Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2024 et 2023 représente respectivement les exercices clos le 31 mars 2024 et le 2 avril 2023. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'année terminée le 31 mars 2024 comprenait 52 semaines et l'année terminée le 2 avril 2023 contenait 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

### c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

### d) Modifications aux conventions comptables et divulgations:

La Société a apporté des modifications à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers* qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces modifications exigent que la Société divulgue ses conventions comptables importantes, plutôt que ses conventions comptables significatives. Ce changement n'a donné lieu à aucune divulgation de conventions comptables supplémentaires.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 3. Résumé des conventions comptables importantes

### a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

#### Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

#### *Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles*

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

#### *Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne*

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

#### *Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives*

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

---

### 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

*Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles*

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, les estimations sont examinées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans l'état des résultats et du résultat global.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

#### *Décomptabilisation*

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

#### *Coûts ultérieurs*

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

#### *Dépréciation*

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu de pertes sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de leur valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans
Locatives	1 à 15 ans

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

---

## 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### d) Immobilisations corporelles (suite)

#### *Perte de valeur*

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles, actifs incorporels et actifs à titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

### e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 5 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

### f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### f) Biens immobiliers loués (suite)

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

### 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

#### f) Biens immobiliers loués (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur la durée du bail, sur 2 à 15 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

#### g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

#### h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

### h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

#### *Décomptabilisation*

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

#### *Dépréciation des actifs financiers*

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

### 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

#### h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

##### *Évaluation des PCA*

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

##### *Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière*

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

#### i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

#### j) Avantages postérieurs à l'emploi

##### *Régime de retraite*

La plupart des employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 638 \$ (601 \$ en 2023). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2024.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

---

### 3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont totalisé 24 \$ (23 \$ en 2023).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

*IFRS 18, Présentation et divulgation dans les états financiers :*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, *Présentation et divulgation des états financiers* afin d'améliorer l'information sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification.

L'IFRS 18 s'applique pour les périodes de déclaration commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou après cette date. Une application anticipée est permise.

**CANNABIS N.-B. LTÉE**Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

**4. Immobilisations corporelles**

Coût	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Locatives	Total
<b>Solde au 3 avril 2022</b>	2 264 \$	181 \$	85 \$	2 610 \$	76 \$	- \$	5 216 \$
Ajouts	101	33	43	103	-	49	329
Cessions	-	( 26)	-	( 4)	-	-	( 30)
<b>Solde au 2 avril 2023</b>	2 365 \$	188 \$	128 \$	2 709 \$	76 \$	49 \$	5 515 \$
<b>Solde au 2 avril 2023</b>	2 365 \$	188 \$	128 \$	2 709 \$	76 \$	49 \$	5 515 \$
Ajouts	62	60	-	106	6	10	244
Cessions	-	( 29)	-	-	-	-	( 29)
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	2 427 \$	219 \$	128 \$	2 815 \$	82 \$	59 \$	5 730 \$
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 3 avril 2022</b>	1 536 \$	70 \$	44 \$	1 785 \$	17 \$	- \$	3 452 \$
Dépréciation	469	39	23	528	8	32	1 099
Cessions	-	( 23)	-	( 3)	-	-	( 26)
<b>Solde au 2 avril 2023</b>	2 005 \$	86 \$	67 \$	2 310 \$	25 \$	32 \$	4 525 \$
<b>Solde au 2 avril 2023</b>	2 005 \$	86 \$	67 \$	2 310 \$	25 \$	32 \$	4 525 \$
Amortissement	281	40	22	323	7	17	690
Cessions	-	( 13)	-	-	-	-	( 13)
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	2 286 \$	113 \$	89 \$	2 633 \$	32 \$	49 \$	5 202 \$
<b>Valeurs comptables</b>							
Au 2 avril 2023	360 \$	102 \$	61 \$	399 \$	51 \$	17 \$	990 \$
Au 31 mars 2024	141 \$	106 \$	39 \$	182 \$	50 \$	10 \$	528 \$

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 5. Immobilisations incorporelles

Logiciel	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
<b>Coût</b>		
Solde d'ouverture	5 074 \$	4 954 \$
Ajouts	205	295
Perte de valeur	-	( 175)
Solde de fermeture	5 279	5 074
<b>Amortissement cumulé</b>		
Solde d'ouverture	2 155	1 617
Amortissement	535	538
Solde de fermeture	2 690	2 155
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 589 \$</b>	<b>2 919 \$</b>

## 6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

*Actifs au titre du droit d'utilisation*

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
<b>Coût</b>		
Solde d'ouverture	33 111 \$	32 638 \$
Ajouts	274	473
Solde de fermeture	33 385	33 111
<b>Amortissement cumulé</b>		
Solde d'ouverture	9 108	6 714
Dépréciation	2 489	2 394
Solde de fermeture	11 597	9 108
<b>Valeur comptable</b>	<b>21 788 \$</b>	<b>24 003 \$</b>

**CANNABIS N.-B. LTÉE**Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

**6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)***Obligations locatives*

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Solde d'ouverture	25 609 \$	27,276 \$
Ajouts	274	473
Paiements de location	( 3 068)	( 2 971)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	771	831
Solde de fermeture	<u>23 586 \$</u>	<u>25 609 \$</u>
Obligations à court terme	2 329 \$	2 242 \$
Obligations à long terme	<u>21 257</u>	<u>23 367</u>
	<u>23 586 \$</u>	<u>25 609 \$</u>

*Échéance des obligations locatives*

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	2 329 \$	2 242 \$
Entre un an et cinq ans	11 744	11 384
Plus de cinq ans	<u>9 513</u>	<u>11 983</u>
	<u>23 586 \$</u>	<u>25 609 \$</u>

**7. Variation du fonds de roulement hors caisse**

	31 mars 2024 (52 semaines)	2 avril 2023 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	( 295) \$	128 \$
Stocks	( 1 164)	( 1 285)
Charges payées d'avance	962	( 627)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>1 752</u>	<u>( 1 338)</u>
	<u>1 255 \$</u>	<u>( 3 122) \$</u>

**CANNABIS N.-B. LTÉE**Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

**8. Ventes**

	<b>31 mars 2024 (52 semaines)</b>	<b>2 avril 2023 (52 semaines)</b>
Fleurs séchées	47 439 \$	43 804 \$
Concentrés	30 236	24 901
Comestibles	6 944	6 246
Accessoires	3 080	2 927
Extraits	2 803	3 079
Boissons infusées	2 301	1 681
Topiques	781	703
Clones	137	6
Graines	108	145
	<u>93 829 \$</u>	<u>83 492 \$</u>

**CANNABIS N.-B. LTÉE**Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

**9. Charges d'exploitation**

	<b>31 mars 2024 (52 semaines)</b>	<b>2 avril 2023 (52 semaines)</b>
Frais de personnel	12 999 \$	11 084 \$
Dépréciation et amortissement	3 714	4 031
Services financiers	1 802	1 586
Autres	1 513	1 417
Technologie	1 458	1 026
Services	1 306	1 660
Frais d'occupation et fournitures	1 068	1 217
	<u><b>23 860 \$</b></u>	<u><b>22 021 \$</b></u>

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

## 10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	<b>31 mars 2024 (52 semaines)</b>	<b>2 avril 2023 (52 semaines)</b>
Montant exigible en un an ou moins	3 034 \$	3 011 \$
Entre un an et cinq ans	14 135	11 367
Plus de cinq ans	10 111	15 687
	<u><u>27 280 \$</u></u>	<u><u>30 065 \$</u></u>

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. La recouvrabilité peut être compensée par les futures ventes aux clients de la Société.

### c) Gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à verser des paiements à la SGC. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

# CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)  
(en milliers)

52 semaines clos le 31 mars 2024

---

## 11. Éventualités

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

## 12. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les paiements à la province du Nouveau-Brunswick sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les transactions avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans les présents états financiers.

La Société reçoit des services de la SANB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB répartit les frais d'occupation à la Société pour une partie de l'espace occupé par ses employés. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la SANB a facturé à la Société la sommes de 2 070 \$ (1 494 \$ en 2023) soit 1 894 \$ au titre des Salaires – administration (1 245 \$ en 2023) et 176 \$ (249 \$ en 2023) au titre des Loyers et des frais d'occupation.

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs comprennent une somme de 398 \$ (194 \$ en 2023), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC. Ces opérations sont comptabilisées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

### *Rémunération du personnel de gestion clé*

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 247 \$ (159 \$ en 2023).